



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Allocation de logement a caractere social et APL

Question écrite n° 7285

### Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur les consequences fort dommageables de la modification des modalites de prise en compte des ressources dans le calcul des aides personnelles au logement pour les etudiants. En effet, cette reforme va, ineluctablement, entrainer la suppression pure et simple pour une tres grande majorite d'etudiants, des aides au logement qui leur etaient prealablement allouees, soit sous la forme de l'aide personnalisee au logement, soit de l'allocation de logement social. Il est particulierement regrettable que de telles mesures viennent ainsi rompre l'equilibre qui subsistait entre les etudiants, que ceux-ci soient issus de familles residant dans des villes dotees d'universite ou qu'ils soient amenes a avoir un logement independant, compte tenu de l'eloignement du foyer familial. Il lui demande donc quelle mesure il envisage de prendre a tres court terme pour pallier cet inconvenient majeur qui frappera la majorite des familles d'etudiants, puisqu'en effet seuls les etudiants boursiers ne seront pas concernes, mais ceux-ci ne representent toutefois qu'environ 10 p. 100 des effectifs dans notre pays.

### Texte de la réponse

L'allocation de logement social (ALS) a ete mise en place sans qu'il ait ete, au prealable, procede a une harmonisation avec les autres prestations sociales et sans respecter les equilibres budgetaires du pays. Le Gouvernement n'entendait pas supprimer l'ALS mais souhaitait apporter a ce dispositif plus de justice sociale et plus d'egalite, en prenant d'avantage en compte les criteres d'ordre social. En definitive, il a ete decide de ne pas modifier le dispositif existant actuellement et d'etudier, au sein des differents ministeres concernes, les solutions appropriees pour une repartition plus juste et plus equilibre de cette allocation. Le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche a souhaite porter une attention toute particuliere aux aspects sociaux de la vie etudiante en augmentant de facon significative le nombre et le taux des bourses (plus 7,8 p. 100 dans le cadre du projet du budget 1995), ce qui completera l'ensemble des mesures d'aides sociales etudiantes qu'il entend mettre en oeuvre, dans le souci de faciliter les etudes universitaires de tous les jeunes Francais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hellier Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7285

**Rubrique :** Logement : aides et prets

**Ministère interrogé :** enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** enseignement supérieur et recherche

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 14 novembre 1994

**Question publiée le :** 1er novembre 1993, page 3754

**Réponse publiée le :** 21 novembre 1994, page 5774